

COMMUNE
DE
SAINT-JEAN-DE-CORNIES

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 13 mars 2017

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, le treize mars deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, dans la salle « Les Cornouillers », sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ARMAND, Maire.

Présents : ARMAND Jean- Claude, BEZIAT Patrick, BIANCHERI Karine, BOUQUET Philippe, CLOT Janine, GRUVEL Yves, HOULLIER Frédérique, PIOMBO Georges, POIRIER Isabelle, SAVIGNAC François

Absent excusé ayant donné procuration : DE MONTFUMAT David à BEZIAT Patrick ; MATILLA Bernadette à CLOT Janine

Absents : BOURGEOIS Maëva, LABADIE Olivier, LATTUCA Pierre,

Secrétaire : BOUQUET Philippe

Monsieur Le Maire procède à l'appel des Membres du Conseil Municipal ; le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire propose la désignation de Monsieur BOUQUET Philippe pour assurer le secrétariat de la séance ; la proposition est acceptée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'Ordre du Jour :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 06 février 2017
2. Approbation des comptes de gestion 2016 de la M49 et de la M14
3. Adoption du compte administratif 2016 de la M49
4. Adoption du compte administratif 2016 de la M14
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016 de la M49
6. Affectation du résultat de l'exercice 2016 de la M14
7. Vote du budget primitif 2017 de la M49
8. Vote du budget primitif 2017 de la M14

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Annulation de la délibération n° 2017/003 du 02 janvier 2017

Ce nouveau point est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire passe au premier point de l'ordre du jour :

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 06 FEVRIER 2017

Ce compte rendu est accepté à l'unanimité

2) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 DE LA M49 ET DE LA M14

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA M49

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif 2016 de la M49.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le 2^{ème} Adjoint soumet au Conseil Municipal le vote du Compte Administratif 2016 de la M49.

Le Conseil Municipal,
Ayant examiné les comptes et après avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le compte administratif 2016 de la M49.

Votes « POUR »	11
Votes « CONTRE »	0
Abstentions	0

4) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA M14

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif 2016 de la M14.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le 2^{ème} Adjoint soumet au Conseil Municipal le vote du Compte Administratif 2016 de la M14.

Le Conseil Municipal,
Ayant examiné les comptes et après avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le compte administratif 2016 de la M14.

Votes « POUR »	11
Votes « CONTRE »	0
Abstentions	0

5) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DE LA M49

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le résultat à la clôture de l'exercice 2016 de la section d'exploitation de la M49 présente un excédent de 68.040,27 € ;

Il informe que la section d'investissement pour l'année 2016 présente un excédent de 6.590,17 €

Il rappelle que l'exercice 2015 s'est soldé par un excédent d'exploitation de 47.095,43 et la section investissement par un déficit de 21.165,77 €

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Ayant examiné les comptes et après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter l'excédent

-	en section d'exploitation au Budget N+1, soit	100.560,10 €
-	en section d'investissement, au budget N+1, soit	14.575,60 €

VOTES « POUR »	12
VOTES « CONTRE »	0
Abstentions	0

6) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DE LA M14

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le résultat à la clôture de l'exercice 2016 de la section de fonctionnement de la M14 présente un excédent de 75.913,10 € ;

Il informe que la section d'investissement pour l'année 2016 présente un excédent de 11.709,41 €

Il rappelle que l'exercice 2015 s'est soldé par un excédent de fonctionnement de 64.009,23 € et la section investissement par un excédent de 119.715,53 €

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Ayant examiné les comptes et après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter l'excédent de la section fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

En section de Fonctionnement du Budget N+1 pour	139.922,33 €
En Section d'Investissement du Budget N+1 pour	131.424,94 €

Votes «POUR »	12
Votes « CONTRE »	0
Abstentions	0

7) VOTE DU BUDGET 2017 DE LA M49

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de BUDGET de l'exercice 2017 de la M49. Ce document financier est présenté de la manière suivante :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
SECTION FONCTIONNEMENT	211.260,10	211.260,10
SECTION D'INVESTISSEMENT	158.425,60	158.425,60

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, vote et approuve ce document :

Votes «POUR »	12
Votes « CONTRE »	0
Abstentions	0

8) VOTE DU BUDGET 2017 DE LA M14

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de BUDGET de l'exercice 2017 de la M14. Ce document financier est présenté de la manière suivante :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
SECTION FONCTIONNEMENT	566.800,82	566.800,82
SECTION D'INVESTISSEMENT	448.643,71	448.643,71

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, vote, approuve ce document et fixe les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2016 comme suit :

TAXE D'HABITATION :	14,44 %
FONCIER BATI :	22.17 %
FONCIER NON BATI :	98.49 %

Votes «POUR »	12
Votes « CONTRE »	0
Abstentions	0

9) ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2017/003 DU 02 JANVIER 2017

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2017/003 du 02 janvier 2017 décidant d'exercer le droit de préemption urbain dans la cession GELY/BITON de la moitié des parts indivises des parcelles B 440 et B 367 situées lieu-dit Les Cornies.

Monsieur le Maire explique que le droit de préemption ne peut être exercé en raison de la cession des parts indivises à l'un des coïndivisaires.

Le Conseil Municipal,
Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
Et, à l'unanimité des membres présents,
Annule la délibération n° 2017/003 du 02 janvier 2017

La séance est levée à 22 heures 30 minutes

Jean-Claude ARMAND

Patrick BEZIAT

Karine BIANCHERI

~~Philippe BOUQUET~~
(Jean-Claude ARMAND)

~~Maëva BOURGEOIS~~

Janine CLOT

David de MONTFUMAT

Yves GRUVEL

~~Frédérique HOULLIER~~
(Janine CLOT)

~~Olivier LABADIE~~

~~Pierre LATTUCA~~

~~Bernadette MATILLA~~

Georges PIOMBO

Isabelle POIRIER

~~François SAVIGNAG~~
(Yves GRUVEL)